

## Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

**Etaients présents** : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjointes – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

**Procurations** : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIERE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

**Absents** : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

**Secrétaire de séance** : M. SEFRIN

N° DEL-2024-048

**OBJET : TARIFS 2024-2025 DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU SERVICE EDUCATION-JEUNESSE**

**Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

**Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission permanente Enfance-Jeunesse en date du 13 juin 2024

CONSIDERANT que les tarifs pour l'année scolaire 2024-2025 des prestations proposées par le service Education-Jeunesse que sont l'accueil périscolaire, le centre de loisirs, la restauration scolaire et l'étude surveillée restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2023-2024,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Madame Vanessa LECLERC,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**Article 1 :** APPROUVE les tarifs de l'accueil périscolaire, du centre de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2024-2025 :

TARIFS 2024-2025																
Tranche de revenus	TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRES								TARIFS CENTRES DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES							
	Restauration scolaire	Etude surveillée sans goûter	Accueil pré scolaire		Accueil post scolaire avec goûter		Accueil post scolaire		Journée		1/2 journée avec repas		1/2 journée avec goûter		Hors-forfait 18h00-19h00	
			7h30-8h30	16h30-19h00	18h00-19h00	Forfait 7h30-18h00	Forfait 7h30-13h30	Forfait 11h30-18h00								
	11h30-13h30	16h30-18h00	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant	1er enfant	2ème enfant
0 à 1980 €			2,35 €	2,05 €	4,95 €	4,70 €	4,00 €	3,75 €	18,00 €	14,50 €	13,35 €	12,55 €	15,35 €	13,95 €	1,80 €	1,45 €
1981 à 3960 €	6,00 €	2,50 €	2,55 €	2,35 €	5,30 €	4,95 €	4,20 €	4,00 €	19,75 €	16,25 €	15,00 €	13,25 €	16,40 €	14,65 €	2,00 €	1,65 €
3961 € et plus			2,80 €	2,55 €	5,55 €	5,30 €	4,60 €	4,20 €	22,05 €	18,60 €	15,70 €	14,30 €	17,05 €	15,70 €	2,20 €	1,90 €
Enfants allergiques (PAI)	3,05 €															
Hors commune	10,90 €	5,00 €	6,50 €		11,60 €		6,50 €									
Hors commune (PAI)	5,45 €															
Enfant présent et non inscrit			Le tarif en vigueur sera doublé					Le tarif en vigueur sera doublé								
Absence non justifiée								Majoration financière de 10 € ; en plus du tarif en vigueur								

**Article 2 :** DIT que les recettes seront imputées dans les comptes suivants :

- Restauration scolaire : compte 7067
- Etude surveillée : compte 7067
- Accueil périscolaire : compte 7067
- Centre de loisirs : compte 70632

\* \*

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Céline VILLECOURT – Maire



Accusé de réception en préfecture  
095-219505740-20240627-DEL2024-048-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024